



Commission scolaire
DES PHARES

ÉCOLE PAUL-HUBERT

250, boul. Arthur-Buies Ouest
Rimouski (Québec) G5L 7A7
Téléphone : (418) 724-3439
Télécopieur : (418) 722-3471

Informations générales

Session d'examens finaux 2017

Aux élèves et aux parents de l'école Paul-Hubert

Informations générales

L'année scolaire 2016-2017 tire à sa fin. Vous trouverez, dans ce document, l'ensemble des informations sur le fonctionnement des épreuves ministérielles (MEES) et des épreuves locales ou commission scolaire. L'horaire officiel des évaluations est disponible **sur le site web de l'école Paul-Hubert**.

Le but des épreuves MEES est d'uniformiser l'évaluation, au Québec. Tous les élèves passent le même examen, au même moment et les enveloppes cachetées ne sont ouvertes que le matin même de l'examen. Le diplôme d'études secondaires (D.E.S.) est donc uniforme d'une école à l'autre. Les épreuves ministérielles comptent pour 50 % de l'année scolaire pour la compétence évaluée.

Les épreuves dites, *école* ou *commission scolaire* comptent, pour un certain pourcentage du bilan de la 3^e étape qui peut varier d'une matière à l'autre.

L'étape 1 (20 %), l'étape 2 (20 %) et l'étape 3 (60 %) valent 100 %, ce qui correspond à la note attribuée par l'école. Pour les matières où il y a une évaluation du ministère, la note école compte pour 50 % et l'examen MEES 50 %, pour un total de 100.

Le bulletin fourni par l'école ne contient pas le résultat de l'épreuve MEES. Le relevé fourni par le ministère en juillet fait foi des **résultats officiels**, qui comprennent la note école et la note MEES. Afin d'éviter de pénaliser indûment les élèves, le ministère peut réviser les résultats qu'ils obtiennent aux épreuves qu'il impose pour pallier aux ambiguïtés de ces épreuves qui peuvent être portées à sa connaissance après leur passation. Une question, par exemple, pourrait être annulée ou des points pourraient être donnés à tous les élèves; il s'agit de la **conversation**. Par l'uniformisation de l'évaluation, le ministère peut hausser ou abaisser la note école. Le degré de difficulté des épreuves d'établissement n'est pas le même d'un endroit à l'autre. La **modération** de la note consiste donc à comparer, pour chaque groupe d'élèves, les notes obtenues à l'école avec celles obtenues à l'épreuve unique. Cette pratique n'a jamais pour conséquence de faire échouer l'élève qui aurait obtenu la note de passage à l'épreuve unique.

Il est important que les élèves soient bien préparés aux épreuves finales. La présence des élèves, lors de la période de préparation à ces épreuves, est **obligatoire**. L'étude, la présence assidue aux cours, la participation aux périodes d'appui pédagogique et la révision favoriseront la réussite.

Concernant l'année scolaire 2017-2018, l'école Paul-Hubert considère le choix de cours effectué par l'élève l'hiver dernier comme **définitif**. L'école se réserve toutefois le droit de modifier ce choix de cours en cas d'échec ou pour des raisons d'organisation scolaire.

Dates importantes

Ce qu'on entend par « gel d'horaire » est la période où l'horaire régulier de l'élève est modifié par un nouvel horaire correspondant aux évaluations prescrites par le MEES, la commission scolaire ou l'école. L'élève est tenu d'assister à ses cours jusqu'aux dates indiquées ci-dessous et de se conformer à l'horaire des examens prévu lors du début de la période du gel d'horaire.

Niveau	Horaire de cours régulier	Début de la période du gel d'horaire
3 ^e secondaire	Jusqu'au lundi 12 juin inclusivement	Mardi 13 juin 2017
4 ^e secondaire	Jusqu'au vendredi 9 juin inclusivement	Lundi 12 juin 2017
5 ^e secondaire	Jusqu'au mercredi 14 juin inclusivement	Jeudi 15 juin 2017

Conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires

Régime de sanction en vigueur depuis le 1^{er} mai 2010 (www.mels.gouv.qc.ca)

Le ministre décerne le D.E.S. à l'élève qui a cumulé au moins **54 unités** de la 4^e et de la 5^e secondaire, dont **au moins 20 unités** de la 5^e secondaire.

Les unités obligatoires sont les suivantes :

- Français, langue d'enseignement, 5e secondaire 6 unités
- Anglais, langue secondaire, 5e secondaire 4 unités
- Mathématique, 4e secondaire 4 unités
- Science et technologie ou Application technologique et scientifique 4 unités ou 6 unités
- Histoire du Québec et du Canada 4 unités
- Arts, 4e secondaire 2 unités
- Éthique et culture religieuse, 5e secondaire ou
Éducation physique et à la santé, 5e secondaire 2 unités

Modalités pour la période des examens

1. Lors de tous les examens, l'élève doit avoir en sa possession sa carte étudiante afin de s'identifier. En cas de perte, l'élève devra se rendre au secrétariat de l'unité concernée afin de s'en procurer une nouvelle.
2. L'élève doit se présenter à son examen à l'heure prévue (9 h le matin, 13 h ou 13 h 30 l'après-midi, selon son horaire). Aucun élève ne sera admis dans la salle d'examen 30 minutes après l'heure prévue. Aucun temps supplémentaire n'est accordé à l'élève en retard.
3. L'élève n'est pas autorisé à quitter la salle d'examen, à moins d'une urgence ou d'être accompagné par un surveillant désigné.
4. L'élève n'est pas autorisé à quitter la salle avant le 2/3 de la durée prévue pour l'examen.
5. En cas d'absence à un examen (épreuve ministérielle, commission scolaire ou école), **seuls un certificat médical, une convocation au tribunal, le décès d'un proche ou la participation à un événement d'envergure préalablement autorisé par la Sanction des études** sont considérés comme des motifs acceptables. Toute autre raison (ex. : oubli) entraîne la note zéro (0).

Il est impératif d'informer la direction de l'école en cas d'absence.

6. Il est formellement interdit aux élèves d'utiliser tout appareil électronique (téléphone mobile, lecteur MP3, appareil photo, etc.) durant la passation des épreuves. L'élève qui contrevient à ce règlement sera automatiquement expulsé de la salle d'examen et sera déclaré coupable de plagiat.
7. L'élève est tenu de respecter les directives données par la surveillante ou le surveillant. L'élève qui utilise du matériel non autorisé, qui communique avec un autre élève, qui refuse de suivre les directives, qui accepte délibérément l'aide d'une autre ou d'un autre élève ou qui adopte un comportement jugé inadéquat sera expulsé de la salle d'examen.
8. Afin de favoriser le calme, la discrétion est de mise pour tous lors des déplacements dans les corridors.
9. Tout matériel prêté par l'école (calculatrice ou livres) doit être remis à la bibliothèque au plus tard le 21 juin 2017, à défaut de quoi le matériel sera facturé aux parents.

Plagiat

L'élève doit faire preuve d'honnêteté intellectuelle dans la réalisation des travaux et des examens. Un travail, plagié en tout ou en partie, sera refusé et ne sera pas considéré. La note zéro (0) sera attribuée pour l'ensemble du travail.

Réf. : article 1.3, Règles de conduite, École Paul-Hubert 2014-2015.

Les éléments suivants sont considérés comme du plagiat :

- Utiliser délibérément un autre matériel que celui autorisé par le Ministère pour une épreuve;
- Utiliser un appareil électronique (téléphone mobile, lecteur MP3, appareil photo, etc.) non autorisé en salle d'examen;
- Avoir recours à d'autres renseignements que ceux qui sont permis par le MEES;
- Échanger des ouvrages de référence avec un autre élève;
- Aider sciemment une autre personne dans un contexte d'évaluation individuel;
- Obtenir délibérément de l'aide d'une autre personne;
- Essayer, par divers moyens, d'obtenir ou de connaître à l'avance les questions ou les sujets d'une épreuve.

Annexe 1 : Aide-mémoire pour les élèves utilisant les outils technologiques

Vous devez apporter :

- (1) votre carte étudiante;
- (2) vos écouteurs.

Vous aurez droit, **si ces mesures sont inscrites à votre plan d'intervention**,

- (1) au correcteur orthographique et grammatical;
- (2) au dictionnaire électronique Lexibook;
- (3) au logiciel *Antidote* (*dictionnaires et correcteurs*);
- (4) au logiciel *Word Q* (*synthèse vocale et prédiction de mots*).

Pour les épreuves d'écriture, vous devrez avoir un brouillon écrit à la main ou si vous le faites à l'ordinateur, il faudra l'enregistrer et demander au surveillant d'imprimer cette première version de votre texte **avant** de le corriger avec Antidote. Vous inscrirez dans le haut de la page : *Brouillon avec votre nom* (exemple : *Brouillon, Éric Lebel*).

Vous devez inscrire, au bas de la page :

- Nom et prénom;
- Code permanent (inscrit sur votre carte étudiante);
- Nom du surveillant;
- Code de l'épreuve;
- Date d'administration de l'examen.

Pour la version finale, il faudra vous assurer que le texte soit en grosseur **12 points** et de faire signer la copie finale par le surveillant, qui inscrira les outils que vous aurez utilisés.

Vous ne pouvez pas envoyer votre texte à l'imprimante. Avisez le surveillant quand vous serez rendus à cette étape et il le fera pour vous.

Annexe 2 : Méthodologie et organisation

AVANT les épreuves

Planifier son emploi du temps : deux à trois semaines avant les épreuves, il importe de bien découper le temps de révision en fonction des matières à étudier.

Se faire un horaire : se faire un horaire d'étude à la maison et à l'école pour chacune des matières en tenant compte de la date de chacune des épreuves.

Classer et organiser ses notes de cours : classez ses notes de cours par matière, faire des résumés et les compléter, au besoin, par des lectures et par des renseignements supplémentaires obtenus auprès des enseignantes et des enseignants. La présence aux cours est donc essentielle.

Doser ses activités extrascolaires et ses études : consacrez-vous en priorité à vos études. Si vous avez un emploi à temps partiel, dégagez des heures ou demandez un congé de travail pendant la période de préparation aux épreuves.

Réviser de façon détendue : avec des résumés complets et une bonne connaissance de la répartition de la matière vue en classe, vous pouvez segmenter votre étude quelques jours avant la date prévue de l'examen. Une bonne nuit de sommeil contribuera à la concentration en vue de l'examen.

PENDANT les épreuves

Lire attentivement les directives indiquées sur la page de couverture de l'épreuve afin de reconnaître clairement les types de questions auxquels vous devrez répondre (questions objectives ou traditionnelles).

Bien saisir le sens des questions en repérant et en soulignant les mots-clés. Faire la distinction entre la forme négative et positive des questions.

Établir un ordre de priorité, passer en revue l'ensemble des questions et répondre en premier aux questions qui vous semblent les plus faciles afin de mieux planifier votre temps et conserver votre calme.

Bien ordonner ses idées en dégageant les idées-clés et en organisant clairement les éléments de réponse. Faites un brouillon, si nécessaire. Un brouillon clair vous économisera du temps au moment de la transcription au propre.

Annexe 3 : Gestion du stress

Se donner une bonne méthode de planification du temps : voir l'annexe 2.

Adopter de saines habitudes de vie : respectez vos limites, soyez à l'écoute de votre corps, alimentez-vous convenablement, faites de l'exercice physique, offrez-vous des moments de détente et un nombre suffisant d'heures de sommeil.

Adopter une attitude positive : soyez conscient de vos capacités et soyez optimiste. Une bonne préparation à un examen vous donnera confiance. Les personnes qui ont conçu les épreuves n'ont pas pour objectif de vous faire échouer, mais bien de vérifier si vous avez effectué les apprentissages prévus dans les programmes d'études.

Se fixer des objectifs réalistes : si vous vous fixez des objectifs trop élevés en termes de rendement (par exemple, obtenir 90 %), la panique pourrait s'emparer de vous à la lecture de questions que vous trouveriez particulièrement difficiles. Donnez le meilleur de vous-même à chaque épreuve; avec une préparation et une étude adéquates, vous obtiendrez le meilleur résultat possible.